

Distr. RESTRICTED
PRS/2022/DP.6

ORIGINAL: FRENCH

FORTH INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

**Pacific regional seminar on the implementation of the Fourth International
Decade for the Eradication of Colonialism: advancement of the Non-Self-
Governing Territories through the coronavirus disease (COVID-19)
pandemic and beyond**

Castries, Saint Lucia
11 to 13 May 2022

DISCUSSION PAPER

PRESENTATION

BY

MR. ROCH WAMYTAN

**Séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre
des activités relatives à la quatrième Décennie
internationale de l'élimination du colonialisme**

**Thème : « L'Avancement des territoires non autonomes a
travers la pandémie de coronavirus (COVID_19) et au-
delà »**

**CASTRIES (Sainte-Lucie), 11-13 mai 2022
Résumé du texte délivré en 3mn le 12 mai à 10H10**

Madame la présidente du Comité spécial de décolonisation
Mesdames et Messieurs les membres du Comité spécial
Mesdames et Messieurs

Permettez-moi de remercier chaleureusement le Premier ministre de Ste Lucie et le peuple de ce pays pour l'accueil qui nous est réservé à l'occasion de ce séminaire régional pour le Pacifique

Grand merci de même aux membres du comité spécial et de sa présidente H.E. Madame Keisha Aniya McGuire pour l'invitation qui m'a été faite en tant qu'expert. Je m'exprimerai aussi si vous le permettez Mme la présidente en tant que président du congrès de la Nouvelle Calédonie et signataire historique de l'accord tripartite de Nouméa signé le 5 mai 1998 entre le mouvement de libération du peuple kanak, l'État français et le mouvement dit loyaliste.

Je vais aborder dans un premier temps la crise sanitaire suite à l'arrivée du Covid_19 et ses différentes variantes et vous présenter brièvement le rôle de nos institutions et notamment le Congrès dans la lutte contre l'entrée du virus et la gestion proprement dite de la crise

Dans un second temps vous exposer dans ses grandes lignes l'impact de ce virus sur le plan politique et notamment sur la question de la tenue du 3ième référendum du 12 décembre 2022

S'agissant tout d'abord de la crise sanitaire on peut constater que dans

le contexte international de crise sanitaire planétaire liée au virus SARS-CoV2, la Nouvelle-Calédonie a constitué pendant longtemps une exception car elle a réussi à demeurer pendant un moment l'un des rarissimes territoires « Covid free » et ses institutions (dont le congrès) ont continué à fonctionner sans interruption normalement ou, pour des périodes relativement courtes (par exemple pendant les 3 confinements généraux et stricts de la population entre 2020 et 2021) en mode « dégradé » et « hybride » associant du présentiel pour le élu et « virtuel » avec l'utilisation des nouveaux outils numériques disponibles (par exemple les plateformes collaboratives sécurisées et les visioconférences).

Avec du recul, il est légitime de s'interroger sur les raisons de la réussite de la Nouvelle-Calédonie, territoire non autonome sous tutelle de la France depuis 169 ans et doté d'une ample autonomie grâce à l'organisation d'institutions locales voulue par l'Accord de Nouméa du 05 mai 1998 puis mis en œuvre par la loi organique statutaire n°99-209 du 19 mars 1999¹. Ces raisons, sont de différente nature.

On peut citer tout d'abord **la nature insulaire du territoire** qui a permis aux autorités locales, dans le respect de la répartition des compétences existante entre l'État français et la Nouvelle-Calédonie, de réagir très vite en 2020 avec la **fermeture immédiate des frontières**, grâce à l'action des autorités coutumières, et la **suspension de toute liaison aérienne commerciale avec la France et l'étranger** (en dehors d'un nombre limité de rotations permettant d'assurer la continuité territoriale, la poursuite des évacuations sanitaires et le ravitaillement de la population structurellement dépendante des importations). A la fermeture des frontières a été ajoutée une **quatorzaine obligatoire surveillée dans des hôtels** réquisitionnés et pris en charge financièrement par le gouvernement pour tout passager entrant en Nouvelle-Calédonie.

Les mesures de confinement général strict de la population ont constitué un barrage au virus et permis un retour à la normale assez tôt, à deux reprises en 2020 puis en 2021 avec une reprise un peu plus lente; cela a été possible à chaque fois que les autorités sanitaires locales ont estimé le risque de diffusion moins important du virus (ou du variant concerné) auprès de la population et que le seuil de capacité hospitalière en réanimation a été considéré comme suffisant pour soigner les cas les plus graves.

Ensuite **la concertation et la coopération réussie entre le Haut-Commissaire de la République représentant de l'État Français sur le territoire et des deux gouvernements qui se sont succédés**, le XVIème guidé par un non indépendantiste M. Thierry Santa et le XVIIème en poste guidé par un indépendantiste, M. Louis Mapou. **La continuité des mesures prises par ces deux gouvernements et la capacité d'anticipation et d'adaptation de celles-ci au contexte local** par les services du gouvernement ont permis de maîtriser le nombre de décès qui au 10 mai, avant-hier, était de 312 depuis septembre 2021 pour un territoire de 271 407 habitants (recensement de la population 2019) dont 66,45% sont vaccinés, le taux d'incidence remonte lentement étant à ce jeudi 12 mai à 130, signe que le virus recommence à circuler.

Enfin **les prises de décisions courageuses, malgré l'action des groupes antivax, a l'exemple de l'instauration par les élus du Congrès, l'assemblée parlementaire du territoire, de l'obligation vaccinale au moment de la percée du virus delta en septembre 2021**, un variant plus contagieux que les précédent et qui a causé la plupart des décès en Nouvelle-Calédonie parmi ceux comptabilisés, notons que la majorité des décès et des personnes admises en réanimation sont d'origine océaniques, cette comorbidité qui affecte les populations océaniques, posent d'ailleurs de sérieuses questions sur le régime alimentaire et l'hygiène de vie de nos populations. Le congrès a instauré l'obligation vaccinale en utilisant son droit d'initiative. Si la coopération entre le législatif et l'exécutif a fonctionné, le texte a été élaboré au congrès, amendé et largement débattu au sein de l'assemblée parlementaire après des auditions de l'ensemble des représentants de la société civile calédonienne.

La Nouvelle-Calédonie a été considérée comme un exemple à suivre² ; mais elle n'a pas été la seule à avoir poursuivi la stratégie « *Covid free* » dans la région pacifique puisque d'autres pays (tous insulaires) comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les îles Fidji, le Vanuatu... sont allés dans le même sens. Néanmoins face à l'introduction du variant Delta, le système calédonien de « *gestion de crise* » a été mis à l'épreuve en raison de l'explosion du nombre de décès en quelques jours en début septembre 2021 et d'un système de santé local sous haute pression (notamment au Médipôle, l'hôpital public principal de l'île) ; le tout sur fond de forte aggravation de la crise économique latente, de la précarité de l'emploi, de l'état des fonds publics ayant nécessité un recours à l'emprunt par le gouvernement et à la solidarité nationale (financière mais aussi

² Pour voir l'évolution : Dr Abdelkader Saïdi, « *La stratégie de la Nouvelle-Calédonie face au Covid-19 : un modèle pour les pays insulaires* », Fondation Jean-Jaurès, 15/05/2020. Du même auteur presque un an après avec un regard plus critique et réservé sur la stratégie « *Covid free* », « *La Nouvelle-Calédonie : une stratégie zéro Covid à l'épreuve du temps* », Fondation Jean-Jaurès, 09/04/2021 et également « *La Nouvelle-Calédonie prise au piège de la stratégie Covid free* », Contrepoints, Opinion, 08/08/2021

par le déploiement de la réserve sanitaire française.

C'est dans ce contexte complexe et d'urgence sanitaire que l'**action du Congrès** s'est inscrite ; à la fois en tant qu'**institution incontournable et volontariste dans la gestion interinstitutionnelle de la crise sanitaire** qu'en tant qu'**institution s'impliquant concrètement pour assumer des mesures courageuses de protection de la santé et de soutien économique et financier des citoyens calédoniens et des entreprises locales**

Aucune décision n'a été prise par le gouvernement sans la consultation préalable (selon les cas et sous forme de consultation formelle ou informelle) du président du congrès ou de ses élus pendant la période de crise sanitaire³. Parallèlement, le congrès avait mis en place, fait innovant, une mission d'information Covid-19, qui a assuré et assure encore une mission de surveillance des actions gouvernementales en matière sanitaire. Depuis sa création en mars 2020, cette mission a permis un véritable rééquilibrage parlementaire dans les relations interinstitutionnelles calédoniennes notamment avec le gouvernement.

Il faut de même souligner L'apport important du Sénat coutumier institution de l'accord de Nouméa, pour des décisions consensuelles comme la fermeture puis la réouverture du ciel calédonien ou la stratégie vaccinale mise en place par le gouvernement et les autorités sanitaires. Concernant ce dernier aspect, leur soutien a permis la vaccination dans les tribus auprès de la population Kanak et plus généralement océanienne considérée plus à risque (plusieurs patients en longue maladie et souvent présence de comorbidités).

Conclusion sur la crise sanitaire

Pour résumer, La crise sanitaire a été une dure épreuve, à l'instar des autres pays, pour la Nouvelle-Calédonie, ses institutions et ses habitants. Elle a dû lourdement s'endetter auprès de son autorité de tutelle l'État français pour près de 500 millions de dollars US, ce qui fait peser la charge de la dette sur les générations à venir.

³ Une seule exception : la mise en œuvre des mesures nationales étendues sur le territoire de la NC (par exemple le pass sanitaire) ne permettant pas juridiquement et techniquement une adaptation locale. Malgré cela, les membres du congrès ont pu auditionner à plusieurs reprises le Haut-Commissaire de la République et/ou ses équipes notamment pour mesurer l'impact des textes nationaux étendus à la Nouvelle-Calédonie. Mais aussi, le gouvernement français a pu prendre des décrets relevant de sa compétence exclusive comme celui du 17 septembre 2021 sur l'obligation vaccinale en Nouvelle-Calédonie à l'entrée à la suite de l'adoption, le 3 septembre 2021 de la délibération n°44/CP instaurant une obligation vaccinale contre le virus SARS-CoV-2 en Nouvelle-Calédonie.

Le congrès a accompagné de mars 2020 à ce jour, la co-construction des décisions avec les gouvernements qui se sont succédé et les autres institutions du pays. Sa démarche a toujours été proactive et a privilégié le dialogue permanent visant à la recherche de consensus basé sur cette recherche incessante des océaniens du compromis acceptable pour chaque partie.

Il a été à l'écoute des communautés, des acteurs de la crise, du monde économique, associatif et coutumier. Au moment de la crise, et hors temps de confinement, ce fut un défilé incessant de groupes divers d'antivax ou autres défenseurs de l'environnement qui défilaient devant l'institution, définie comme « la maison du peuple »

Même si la Nouvelle-Calédonie déplore à ce jour 312 décès dus au virus et à ses variantes, elle a pu surmonter la crise (notamment lors du pic de septembre/octobre 2021) grâce au professionnalisme et à l'engagement de son personnel médical lourdement sollicité, à l'anticipation et à la réorganisation de son système de santé face à cette situation totalement inédite, à la solidarité nationale, (financière et en accompagnement) aux volontaires et aux associations qui ont participé bénévolement à l'effort collectif. Grâce à ses institutions en dialogue quasi permanent : gouvernement, congrès, sénat coutumier, Conseil économique, social et environnemental, sénat coutumier, conseils coutumiers.

La crise sanitaire a été aussi un moyen de se rendre compte des forces et faiblesses de l'insularité de la Nouvelle-Calédonie.

Elle a mis en exergue la nécessité d'envisager la réalisation de réformes structurelles à l'échelle du pays pour faire face à l'avenir à d'autres situations de crise qui pourraient se présenter.

Elle a notamment montré les limites d'une économie largement fondée sur les importations et la nécessité de développer à l'échelle du pays l'autonomie alimentaire, d'accroître les échanges à l'échelle régionale avec les pays voisins et d'encourager la production locale.

Elle a été aussi l'occasion de constater les faiblesses d'un système de santé certes performant et résilient mais qui a des limites s'il est soumis à une situation de flux tendu exceptionnel et inédit comme la crise sanitaire qu'on vient de vivre. Enfin, malgré les difficultés et les contestations, le système institutionnel calédonien a relevé le défi avec son assemblée parlementaire, le congrès de la Nouvelle-Calédonie en relation avec les autres institutions.

Cela a permis au Congrès de **réaffirmer pleinement le rôle central et incontournable de l'assemblée parlementaire** dans le système institutionnel calédonien.

C'est la raison pour laquelle, le fonctionnement de l'institution n'a pas subi d'interruption contrairement à d'autres pays de la région pacifique où les Parlements ont été mis en « *stand by* » laissant ainsi totalement à l'exécutif toute initiative et décision en la matière.

La situation actuelle

Pour avoir été un acteur dans la gestion de cette crise depuis mars 2020, ce qui nous a guidé dans la recherche des solutions était la confrontation des arguments, la négociation, la concertation, le dialogue permanent car finalement personne ne connaissait grand-chose sur ce virus, on s'appuyait sur des scientifiques et chercheurs, en un mot sur les « sachant » qui au final ne savait pas grand-chose ou tout du moins qu'une partie de la vérité. Chacun de nous a su ainsi faire preuve d'humilité pour avancer à tâtons et surtout à proposer des solutions de compromis pour préserver la santé de nos populations.

Ce fut le cas à trois reprises pour les décisions de confinement général de la population, des quatorzaines des arrivants extérieurs, de l'obligation vaccinale, de l'endettement du pays et des générations futures, et les conditions posées par l'État français pour l'obtention de prêts, en termes de réforme fiscale par exemple pour la prise en charge des dépenses de santé, du chômage, des aides aux entreprises etc.

Après discussion et concertation, généralement la population acceptait les décisions des institutions et les restrictions de liberté car il y allait de sa santé ou de l'intérêt général ou particulier

Sur le plan culturel, les familles, clans et chefferies acceptaient d'enterrer leurs morts quelque peu en catimini sans les rituels funéraires ancestraux qui mettent en mouvement des centaines de personnes au nom de liens anciens qui constituent des fondamentaux dans l'identité de la personne, dans son équilibre psychologique et sa place dans la société. Il faut se rappeler qu'une très forte majorité des morts du Covid étaient des océaniens et kanak.

Ainsi, imposer un rassemblement à l'occasion d'un décès à 10 personnes ou à 30, est un contre sens total, un irrespect absolu et pour le défunt et pour ses « liens ». Privé de deuil ou relativiser le deuil ou pire dénigrer le deuil pour

une famille, un clan, une chefferie, porte atteinte à l'être même des personnes, cela revient à dire à quelqu'un « taisez-vous vous n'existez pas ».

Et c'est là où se trouve le nœud du problème du non report de la date du référendum du 12 décembre 2021, une question ontologique. Une question qui aurait dû se traiter au fond, par le débat, la concertation, la compréhension et le respect mutuel avec de l'empathie de part et d'autre. Car il s'agit tout simplement du sens de la vie.

Or rien de cela n'était au rendez-vous, à ce moment-là, les non indépendantistes n'avaient qu'une idée en tête, arrêter le cycle infernal des référendums binaires mortifères pour reprendre des expressions largement répandues, nécessité de « purger » l'indépendance, les indépendantistes ont peur de franchir le 3^{ième} obstacle, le deuil est un prétexte ... Dans le même temps les indépendantistes insistent sur ce deuil kanak tout en rappelant la parole du gouvernement français au dernier comité des signataires de 2019 donnant l'intervalle de temps durant lequel le 3^{ième} référendum ne pouvait pas se tenir, or le 12 décembre se trouvait dans cet intervalle.

Des messages des deux familles politique remontaient vers le gouvernement français et finalement le président de la république tranchait ce sera le 12 décembre 2021 et le référendum eut lieu avec les résultats que l'on sait mais sans les Kanak, le peuple premier colonisé et rendu minoritaire dans son propre pays. Pour les uns, ce fut la victoire à la Pyrrhus, une victoire actée dans la joie par le président Macron, pour les indépendantistes, un jour de colère de n'avoir pas été compris et entendu, un retour vertigineux et dangereux plus de 30 ans en arrière, un référendum « bidon », le droit à l'autodétermination et le processus de décolonisation et d'émancipation carbonisés par la France, qui prend désormais parti contre le peuple qu'il colonise depuis 168 ans.

En un mot l'autorité de tutelle lui refuse le droit de s'exprimer en lui réfutant comme nul et non avenu les arguments culturels présentés par les représentants de ce peuple. Or ces arguments sont constitutifs de son être et du sens donné à son existence, la distance entre ces deux positions est sidérale, une incompréhension totale, c'est l'impasse ou la nasse dans laquelle se retrouvent encore depuis 169 ans les deux protagonistes des origines du colonialisme en Nouvelle Calédonie : le peuple kanak et son colonisateur, la France !

Depuis ce 12 décembre, plus rien ne se passe, il était prévu qu'au lendemain du référendum, les négociations sur le futur statut devaient débuter, le FLNKS a décidé d'attendre les élections nationales françaises, présidentielles

et législatives de juin 2022 pour se mettre autour de la table afin d'envisager la situation ainsi créée comme le précise l'accord de Nouméa, ce qui nous pousse en fonction du calendrier national français à septembre ou octobre 2022.

Face à cette impasse politique dans laquelle le président Macron a fourvoyé la Nouvelle Calédonie, je m'adresse solennellement au comité de décolonisation des Nations Unies. Vous êtes chargés de faire respecter le droit international, aidez-nous aidez la Nouvelle Calédonie à sortir de cette impasse ? Proposez-nous des options pour la sortie de l'ADN Vous en avez les moyens, mettez-y la volonté au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Nous y mettrons notre part et serons à vos côtés.

Dores et déjà nous avons entamé des recours devant les juridictions française, et internationales pour démontrer l'illégitimité politique de cette consultation volée. D'autres propositions ont été actées par le FLNKS et les forces progressistes du pays et notamment : des discussions bilatérales, à l'instar de ce qui s'est fait en 1998 pour les accords de Nouméa, et l'ouverture de discussions sur le transfert des compétences régaliennes pour trouver les voies de l'accession du pays à sa pleine souveraineté

Merci.